

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

N° : 450-11-000056-139

DATE : Ce 22 octobre 2015

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : MAÎTRE MARYSE GAUTHIER, REGISTRARE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

9055-8453 QUÉBEC INC.

Failli

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

JUGEMENT

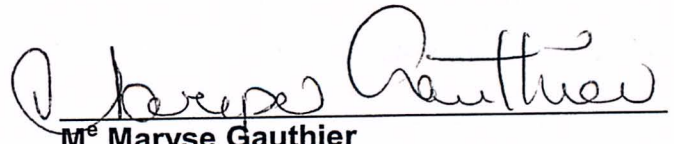
[1] La registraire, saisie de la demande de libération de Richter Groupe Conseil Inc., syndic des biens de 9055-8453 Québec Inc.;

[2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;

[3] **VU** les dispositions de l'article 41 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la règle 61 (1) des *Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité*;

PAR CES MOTIFS:

[4] **ORDONNE** que le syndic soit libéré à l'égard de l'actif du failli et qu'il soit déchargé de la garantie qu'il a fournie en conformité avec le paragraphe 16 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.


M^e Maryse Gauthier
Registraire

COPIE CONFORME

PAR: ...  ...
OFFICIER DUMENT *UTORISÉ